

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 5 novembre 1951.-

M

N° 2893 /C.A.C.

Objet :

Virement au compte 922  
Caisse du Pays du Ruanda.



Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance  
que la Banque du Congo Belge à Usumbura a reçu l'ordre de  
virer au compte 922/Caisse du Pays du Ruanda, la somme de  
45.084 frs. pour l'Ubuletwa partie de 13,-Frs. mois de  
septembre 1951, soit 3.468 IC à 13 frs. = 45.084,- Frs.

Pour l'Administrateur de Territoire,  
Le Comptable C.A.C., STRIJBOS, A.,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Strijbos".

A Monsieur le Résident du Ruanda,

à

K I G A L I.